

Une édition au format TEI de la première traduction française de *La Cité de Dieu* par Raoul de Presles (1371-1375)

1. Introduction

La présente contribution décrit notre mise en œuvre de la TEI (Text Encoding Initiative) pour l'édition d'un texte volumineux. Nous prétendons que cette méthode qui suppose de s'abstraire de la forme matérielle que prend l'édition peut être profitable à la qualité de l'édition produite. Pour justifier notre point de vue, nous présentons la forme papier de certaines éditions critiques (la nôtre en tant que résultat relève de cette description), la forme TEI plus abstraite que les éditeurs produisent, les outils permettant d'améliorer le codage et la transformation vers la forme papier.

1.1. Le projet

La traduction française de *La Cité de Dieu* de Raoul de Presles que nous éditons à l'ATILF grâce au financement européen du programme de recherche ERC - Starting Grant - intitulé « Histoire du lexique politique français »¹ se justifie par l'observation que 40%, autrement dit près de la moitié, de l'actuel vocabulaire politique français émergent aux XIV^e et XV^e siècles. Cette éclosion du vocabulaire politique s'explique par le fait que Charles V, dans la prolongation de l'œuvre entreprise par son père Jean le Bon, a fait traduire en français de nombreux textes de l'Antiquité gréco-latine portant sur l'art de gouverner et que, pour exprimer ou plutôt pour transposer la pensée politique en langue vernaculaire française, les traducteurs, gênés par la déficience du lexique français, ont dû recourir à un processus de création lexicale. On voit donc apparaître à cette époque de nombreux néologismes sémantiques pour la plupart empruntés aux auteurs latins et grecs. Sont nés à cette époque des mots tels que *anarchie*, *aristocratie*, *démagogie*, *oligarchie* empruntés au grec et *magistrat*, *politique*, *suffrage* empruntés au latin.

1.2. Le texte

Parmi les traductions commanditées par Charles V, celle du *De Civitate Dei contra paganos*, un ouvrage écrit au V^e siècle de notre ère par saint Augustin et longtemps considéré par les historiens comme la première oeuvre politique des Temps

¹ La présentation générale du programme est visible sur le site de l'Atilf à l'adresse suivante : <http://www.atilf.fr/>.

modernes, occupe une place centrale pour notre connaissance du lexique politique français actuel. On y rencontre, comme le montrent nos premiers travaux², une mine de lexèmes politiques relevant de la néologie formelle, parmi lesquels on peut citer *dictateur*, *monarchie*, *monarchie*, *proletaire*, *proscription*, *trésor publique*, etc. Or la dernière édition du texte de Raoul de Presles date de 1531. Comme il n'existe pas à ce jour d'édition moderne de référence de cette traduction, nous avons été amenés à établir nous-mêmes cette édition pour avoir ensuite accès à la langue du texte et pouvoir offrir ensuite cet accès à l'ensemble de la communauté scientifique.

1.3. *Le manuscrit de base*

Le manuscrit que nous éditons est celui que Raoul de Presles a offert au monarque vers 1376 : le manuscrit français BnF, fr. 22912 et 22913. Le choix de ce manuscrit, parmi les cinquante-huit manuscrits qui nous sont parvenus de ce texte et qui ont été copiés entre 1376 et la fin du XV^e siècle, a été guidé par le fait qu'il s'agit, nous l'avons vu, d'un manuscrit royal composé à une date très proche de la date d'écriture (entre 1371 et 1375). Il est de plus complet, soigné et très proche des autres manuscrits (il présente très peu de variations lexicales par rapport aux autres manuscrits), de surcroît, il comporte en son tout début une liste d'autorités unique.

Le texte d'Augustin est déjà considérable en taille (22 livres), celui de Raoul de Presles l'est encore plus. Le texte latin occupe entre 250 et 300 folios dans la plupart des manuscrits consultés tandis que la traduction française, dans la mesure où elle est accompagnée de riches gloses explicatives, couvre pas moins de 894 folios. Assez fréquemment, et probablement en raison des neuf siècles qui séparent l'auteur du traducteur, Raoul de Presles, qui cherche à éclairer le lecteur du XIV^e siècle, double ou triple, voire plus, le texte qu'il traduit par ses gloses-commentaires. Pour exemple, le texte de la traduction du chapitre 22 du livre II occupe un folio recto-verso complet, alors que les gloses remplissent trois folios recto-verso complets et deux colonnes de plus. Il va donc de soi que notre projet d'édition d'un texte aussi long est un projet à long terme et que ce temps long justifie l'investissement dans des outils d'aide à l'édition même spécifiques à notre projet³.

1.4. *Le travail d'édition*

Notre modèle d'édition, cherche à être au plus près des règles éditoriales de base mises au point par l'École nationale des chartes dans son ouvrage tripartite intitulé *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*⁴. Parmi les choix d'édition possibles de ce

² Cf. Cerrito/Stumpf, 2013 et les chapitres 9 à 11 dans *Sciences et savoirs sous Charles V*, sous la direction d'Olivier Bertrand, Paris, Champion, à paraître.

³ Nous ne prétendons aucunement que nos outils (en particulier ceux qui calculent la forme papier) soient réutilisables directement pour un autre projet.

⁴ *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. I-III, *Textes littéraires*, publ. par l'École nationale des chartes, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, École nationale des chartes, 2001-2002.

texte, nous avons décidé de donner à lire un texte qui observe le plus grand respect du manuscrit de base, sans reproduire les abréviations, la ponctuation, les majuscules de la copie, mais en intervenant en cas de lacune ou de texte fautif. Bien entendu, toute correction au manuscrit est justifiée sur la base des manuscrits de contrôle. Il a été décidé aussi que la *varia lectio* devra se limiter aux variantes lexicales qui présentent une alternative sémantique intéressante ou qui attirent l'attention sur une difficulté du texte. Pour qu'elle soit complète, nous voulions que cette édition s'accompagne à la fois de commentaires relatifs à l'identification des citations et des sources et, comme il se doit pour l'édition d'un texte littéraire, d'un *index nominum*⁵.

Pour établir au mieux l'édition de ce texte imposant, nous avons opté pour un encodage TEI. Néanmoins, le choix de publier l'édition sur support papier a été impulsé par l'idée de léguer à la communauté scientifique un document pérenne. Car comme le souligne très justement M. Burghart, dans sa communication intitulée « Digital Editions as the Myth of Sisyphus » (Burghart 2011), beaucoup d'éditions électroniques ne sont pas maintenues sur le long terme⁶.

Dans ce qui suit, nous aborderons la question des contraintes que nous nous imposons pour l'édition sur support papier et celle de sa réalisation par l'intermédiaire du format d'encodage TEI. Puis, avant de montrer comment ce format d'encodage permet un travail d'édition de qualité si on met aussi en œuvre le précieux outil de lemmatisation LGeRM (Souvay/Pierrel 2009 et Souvay/Bazin 2013, 56), nous présenterons la manière dont se fait la transformation de la version TEI à la forme papier.

2. La forme papier d'une édition critique

Une édition critique comme la nôtre se présente formellement comme un texte sur lequel portent des notes. Le texte « principal », immédiatement accessible est le texte édité, c'est-à-dire le texte du manuscrit de base amendé lorsqu'il est jugé fautif à partir de la collation de plusieurs manuscrits préalablement sélectionnés. Chaque correction opérée au manuscrit de base donne lieu à une note justificative. Par ailleurs, d'autres notes servent à associer au texte édité la *varia lectio*. On a donc essentiellement le texte édité, très proéminent, et accessoirement des références, via des notes, à des manuscrits de contrôle et de variantes.

Les notes qui justifient les choix éditoriaux en cas de correction de faute de copiste, doivent identifier le segment de texte édité, identifier son équivalent considéré comme fautif dans le manuscrit qui sert de base à l'édition, et enfin mentionner les manuscrits sur lesquels s'appuie la correction. Pour exemple, là où la leçon *Comment* du

⁵ Un glossaire est prévu. Nous n'avons qu'ébauché les solutions techniques qui devront conduire à sa production pour le second volume. À ce moment du projet nous aurons en effet couvert les 10 premiers livres.

⁶ Une revue des projets TEI (cf. Burghart / Rehbein 2012) montre que 97 % des projets encodés en TEI ne visent que la publication sur le WEB.

texte édité est mise pour la leçon fautive *romment* du manuscrit (fol. 48 v^o)⁷, une note sera donnée pour consigner la correction ; elle doit comprendre le repérage du segment concerné (numéro de la ligne numérotée du texte édité où est attesté ce segment), l'identification du segment (la leçon du manuscrit) et les sigles des manuscrits qui ont permis la correction à la leçon jugée fautive.

Les notes introduisant les variantes de lecture entre le texte établi par l'éditeur scientifique et les témoins du texte doivent elles aussi identifier le segment du texte édité d'une part, et sa contrepartie dans d'autres manuscrits, d'autre part. Pour exemple, là où la leçon du manuscrit reprise dans le texte édité porte la forme ancienne *herites* «hérétiques», les copies plus tardives portent la forme moderne *herétiques* correspondante, une note sera donnée pour consigner la variante ; selon le même principe que pour les notes d'édition, elle doit comprendre le repérage du segment concerné, l'identification du segment suivi de la ou des leçons divergentes du ou des manuscrits accompagnés de leurs sigles, en guise de référence.

L'objet central de l'édition est le texte édité, et on met en relation des segments de cet objet central avec des segments soit du manuscrit de base lorsqu'il est différent de celui de l'édition, soit des manuscrits qui fournissent des variantes au texte. D'un point de vue abstrait, on a donc essentiellement des mises en correspondances de segments de textes.

3. L'encodage en TEI

La TEI est une organisation internationale qui produit des recommandations et des schémas d'encodage (en XML) de toutes sortes de textes (pièces de théâtre, dictionnaires, etc.). Les recommandations sont organisées en chapitres plus ou moins étroitement liés aux grandes formes de textes. L'un des chapitres est spécifiquement dédié aux éditions critiques. La TEI évolue sous le contrôle de ses utilisateurs, par conséquent, l'encodage en TEI des éditions critiques a été conçu par des personnes qui réalisent des éditions critiques.

L'encodage d'un texte en TEI se veut, autant que possible, indépendant de la forme matérielle que prendra l'édition ; nous entendons par là que le même fichier TEI servirait tout autant à produire une édition papier qu'une édition électronique. Parler d'ailleurs d'une édition électronique est presque un abus de langage si on se réfère par exemple à la «*Queste del saint Graal*»⁸ dont «le texte peut s'afficher sous un triple format – version courante, version diplomatique, version facsimilaire » et ce de façon dynamique.

⁷ Il s'agit non pas du "roman" de Nicholas Trevet mais du "commentaire" des tragédies de Sénèque qu'il a fait, comme on peut le voir dans le passage concerné extrait du livre II au chapitre 7: «*Et se tu veulx veoir de ceste matiere plainnement, voy Senegue en sa seconde tragedie, avecques le Comment de Travet.* ».

⁸ Voir <<http://portal.textometrie.org/txm/>>.

Pour arriver à un tel résultat, il va de soi que l'encodage ne peut qu'être abstrait par rapport à une mise en forme particulière. Le cœur de l'encodage repose donc sur la notion de mise en parallèle de segments dont nous avons parlé précédemment⁹.

Pour en donner un aperçu, nous allons brièvement parcourir les façons d'encoder :

- Les caractéristiques du texte transcrit (abréviations, régularisations, etc.)
- Les opérations d'édition (corrections par substitution de leçons et par ajout au texte)
- Les variantes au texte édité

3.1. Les caractéristiques du texte transcrit

Bien que certaines caractéristiques de la transcription telles que les abréviations n'apparaissent pas sur la version papier que nous visons, celles-ci ont été encodées. Pour le confort de la lecture, elles sont résolues dans le texte édité mais, pour pouvoir lever des doutes sur leurs résolutions, nous avons jugé utile d'en garder trace dans le texte encodé. Ainsi, selon qu'il s'agit d'une abréviation par signes spéciaux (barre de nasalité, lettre suscrite, *p* barré, *p* barré courbe, etc.) ou par suspension (*mons.* pour *monseigneur*), on encode de deux manières distinctes. Dans le premier cas on encode avec la balise `<ex>` et dans le second avec `<choice><abbr><expan>`. On encode par exemple :

`<ex>con</ex>sacréz` » pour noter le mot « consacré » (lisible en ignorant les balises)

pour signifier que dans le manuscrit une abréviation est mise respectivement pour le segment « con » (en l'occurrence cette abréviation est un neuf tironien, mais l'encodage ne le mentionne pas) et on encode :

`<choice><abbr>mons</abbr><expan>monseigneur</expan></choice>` pour « monseigneur ».

On signifie ainsi que « mons » est l'abréviation de la forme étendue *monseigneur*.

On encode également les pieds de mouche, les rubrications, les ajouts postérieurs, les lettrines, les notes marginales, etc. (ces éléments contrairement aux abréviations sont visibles sur papier sous formes respectives de rupture de paragraphe, titre, texte normal, lettrine et note marginale).

En ce qui concerne la segmentation des mots liée à la plasticité de l'écriture au Moyen Âge, nous encodons à la fois la forme du manuscrit et la forme éditée. Ainsi, nous encodons :

`<choice><sic>tresbon</sic><reg>tres bon</reg></choice>`

et

`<choice><sic>du quel</sic><reg>duquel</reg></choice>`

⁹ Ceci est d'autant plus vrai que la TEI est notre format d'entrée : les éditeurs produisent directement de la TEI. On fait donc usage de la « Parallel Segmentation Method » (<http://www.tei-c.org/>).

même si, dans la forme papier que nous produisons, les régularisations *tres bon* et *duquel* sont silencieuses.

3.2. Les opérations d'édition

Les éditeurs scientifiques peuvent s'éloigner de la transcription du manuscrit de base de deux façons : soit ils substituent à une leçon manifestement fautive du manuscrit de base une autre leçon, soit ils ajoutent du matériau nécessaire pour le sens du texte mais oublié dans la copie de base.

Ainsi la substitution d'une leçon à une autre s'encode par : `<choice><sic></sic></corr><corr></corr></choice>`. Par exemple :

```
<choice><sic>Comment</sic><corr source=#C1 #P17 #P11 #P31>>Romment</corr></choice>
```

où l'éditeur a décidé (`<choice>`) que la leçon fautive (`<sic>`) *Romment* doit être corrigée (`<corr>`) en *Comment*, d'après les manuscrits (attribut `source`) *C¹P¹⁷P¹¹* et *P³¹*. (Pour la version papier, voir *infra* § 4, ex. 1).

L'ajout de matériau correspond au balisage suivant :

```
<w>phil<supplied reason=#manque> source=#C1 #P17 #P11 #P31>>os</supplied>ophes</w>
```

qui indique que nous sommes en présence d'un mot (`<w>`), à savoir *philosophes*, dont le segment *os* a été ajouté (`<supplied>`) parce qu'il manque dans le manuscrit (`reason=#manque`), sur la foi (`source`) des manuscrits *C¹P¹⁷P¹¹* et *P³¹*. (Pour la version papier, voir *infra* § 4, ex. 2).

3.3. Les variantes

En ce qui concerne la *varia lectio*, on notera que chaque lieu variant est codé avec la balise `<app>`, suivie de la leçon retenue par l'éditeur scientifique balisée avec `<lem>` elle-même suivie par autant de `<rdg>` qu'il y a de leçons différentes et complétée par l'attribut 'wit' pour indiquer les identifiants des témoins portant cette leçon. Ainsi, on encode :

```
<app><lem>herites</lem><rdg wit=#M1 #éd1486>>heretiques</rdg></app>
```

pour signaler qu'on veut mettre dans l'apparat critique (`<app>`) comme variante de *herites* (`<lem>`) la leçon *heretiques* (`<rdg>`) tirée d'un manuscrit et d'une édition auxquels on réfère par des sigles. (Pour la version papier, voir *infra* § 4, ex. 3).

3.4. Conclusion sur l'encodage

Une des caractéristiques de l'encodage en TEI, si on le compare à la forme de l'édition, est de ne pas mettre en avant la forme que l'on veut éditer : il suffit d'oublier le contenu des 'supplied' et de prendre en compte la partie 'sic' des corrections pour lire la transcription du manuscrit au lieu de celle que donne à lire l'éditeur et qui

peut s'éloigner du texte du manuscrit. Inversement, on peut lire (en faisant les choix opposés) l'édition du texte établi en ignorant les parties de la transcription estimées comme fautives. Formellement, l'encodage est donc neutre vis-à-vis du texte édité et de la transcription du manuscrit : il se contente de les mettre en parallèle.

4. Le passage de la version TEI à la forme papier de l'édition

Nous avons développé des outils pour passer de la version TEI à la version papier. Nous nous contentons d'illustrer les cas de figure précédemment évoqués.

Voici, comme aperçu, un court extrait de la version TEI que nous avons retenu pour visualiser la correction de *Romment* en *Comment* :

```
Et se tu veulx veoir de ceste matiere plainnement, voy <rs type="anthroponyme" key="Sénèque"
>Seneque</rs> en <note type="note_en_warge_manuscript">Seneque</note>sa seconde tragedie,
avecques le <choice><sic>Romment</sic>
<corr source="#C1 #P17 #P11 #P31">
  <rs type="source" key="Commentaire sur les Tragédies de Sénèque">Comment</rs>
</corr></choice> de <rs type="anthroponyme" key=" Nicolas Trevet ">Travet</rs> .Et de ceste
matiere <del>ce</del>par</del>le</del> monseigneur saint <rs type="anthroponyme" key="Augustin, saint"
>Augustin</rs> ou <num type="ordinal">XVIII</num> livre ou <num type="ordinal">VIII</num>
chapitre.
```

Et son résultat dans la version papier¹⁰

25 painnes où l'en dit que il est, lesquelles sont toutes nettoies. Et se
tu veulx veoir de ceste matiere plainnement, voy Seneque en sa se-
conde tragedie, avecques le *Comment* de Travet. Et de ceste matiere
parle monseigneur saint Augustin ou xviii^e livre ou viii^e chapitre. Seneque

23 *Comment* ^{C¹P¹⁷P¹¹P³¹} | *Romment*.

À présent, concentrons-nous sur la manière dont sont signalés dans l'édition papier les deux types de notes de bas de page : les notes d'édition (premier étage de note) et les notes de variantes (deuxième étage de note).

Notes d'édition :

(1) « 25 *Comment* ^{C¹P¹⁷P¹¹P³¹} [*Romment*]. »

L'identification du segment correspond au numéro de la ligne numérotée du texte édité où est attesté le segment *Comment* visé et cité ; les sigles des manuscrits¹¹ qui suivent sont ceux qui ont permis la correction à la leçon jugée fautive du manuscrit de base que l'on donne juste après. Les sigles auxquels on réfère trouvent leur développement dans l'entête de la TEI (TEI Header).

(2) « 20 phil[os]ophes ^{C¹P¹⁷P¹¹P³¹} [*os mq*. »

Comme précédemment, la note commence par l'identification du segment visé, reproduit sous la forme « phil[os]ophes » où le segment *os* est rétabli entre crochets droits,

¹⁰ On notera dans l'encodage les balises <rs> ; ces balises sont destinées à la production des index. Dans l'extrait cité ici, apparaissent (pour l'index) des références à Sénèque, au *Commentaire sur les tragédies de Sénèque*, à Nicolas Trevet et à saint Augustin.

¹¹ Respectivement : Chantilly, Bibl. du Château, 322 ; Paris, BnF, fr.170-171 ; Paris, BnF, fr. 23-24 et Paris, BnF, fr. 20105.

d'après les quatre manuscrits qui donnent la forme correcte, parce que *os* manque '*mq*' dans le manuscrit de base.

Notes de variantes :

(3) « 7 herites / herétiques *M'éd.1486.* »

Comme toujours, la note commence par l'identification du segment *herites* visé et cité, puis suivi de la variante accompagnée des sigles du manuscrit et de l'édition qui nous offrent ces variantes¹². Cette note se trouve en bas de page, dans le deuxième étage de notes.

5. Encodage en TEI et amélioration de la qualité de l'édition

Nous prétendons que l'encodage en TEI améliore la qualité de l'édition papier produite. Selon nous, cette amélioration de l'édition est relative à :

- La forme (la forme papier est plus systématique que si elle avait été directement produite à l'aide d'un traitement de texte)
- Au fond (indépendamment même de la forme papier, un certain nombre d'erreurs ne sont pas possibles en passant par un encodage TEI)
- Au processus d'édition lui-même qui, en ce qu'il est rendu plus confortable limite les possibilités d'erreurs.

5.1. Amélioration de la forme

Comme nous l'avons mentionné à propos des corrections, l'édition sur papier doit mettre en parallèle le segment édité (et corrigé) et le même segment dans le manuscrit. Pour ce faire, la note de bas de page justifiant la correction doit reprendre dans son intégralité le segment édité ; dans la mesure où la note est entièrement fabriquée sur la base de l'encodage en TEI (l'éditeur scientifique n'a aucune prise là-dessus), sa fabrication est systématique. À l'opposé, si les éditeurs utilisaient un traitement de texte classique, il serait à leur charge de produire des notes de la forme :

segment du texte [segment originel

et

segment du texte /segment variant

Notons que pour ce faire, le risque de se tromper dans la recopie du « segment du texte » n'est pas négligeable. En outre, toujours au chapitre de l'amélioration de la forme, le fait qu'une source médiévale ou antique soit indexée en tant que source fait qu'elle apparaît en italique dans le texte ; de même, l'encodage des pieds de mouche génère le retour à la ligne, celle des rubrications l'affichage du titre, celles des notes marginales les vignettes marginales, etc.

¹² C'est-à-dire Mâcon, Bibl. mun., 1 et Abbeville, Jehan du Pré et Pierre Gerard, 1486.

Du point de vue de la forme, nous souhaitons mettre l'accent sur la fabrication des index, particulièrement délicate pour un texte aussi imposant et aux sources aussi nombreuses que variées, puisque les textes s'étalent « depuis la latinité classique jusqu'à des auteurs presque contemporains de Raoul de Presles » (Bertrand, *Introduction*, p. 87). On notera tout d'abord que pour ces raisons de taille et de diversité, l'exhaustivité que nous visions nous a amenés à ne pas fondre *l'index nominum* en un index unique, mais à le scinder en trois index distincts : l'index des noms de personnes (personnages historiques ou mythiques), l'index des œuvres citées et l'index des toponymes et des noms de peuple. Pour l'édition papier, le choix a été fait de classer les entrées par ordre alphabétique à la forme la plus fréquente du texte et de les faire suivre des formes secondaires également classées par ordre alphabétique, puis d'indiquer les références aux pages où elles sont attestées et enfin de donner la forme de référence accompagnée d'une notice succincte qui sert à identifier clairement la personne, le lieu ou la source. Pour ce texte médiéval qui présente une grande variété de graphies anciennes pour une même entité, se pose, outre le problème de l'exhaustivité, celui du repérage de la forme la plus fréquente.

L'éditeur se contente d'indexer les formes du texte par des clefs de regroupement (cf. exemple ci-dessus pour Sénèque, saint Augustin et Nicolas Trevet). Le calcul aboutissant à la forme papier de l'index est ensuite entièrement automatique et la clef d'indexation n'apparaît pas dans l'index produit. Dans l'exemple donné, les entrées à l'index sont : Seneque, Augustin et Travet parce qu'il se trouve que la clef choisie par les encodeurs est la forme la plus fréquente dans le texte ; pour la clef Ciceron au contraire, l'entrée est à Tulle. Notons enfin, que des renvois sont prévus (dans les fichiers d'index), mais que ces renvois n'apparaissent que si la forme de renvoi est effectivement attestée dans le texte. Le bénéfice du travail d'encodage sur une forme abstraite est ici évident : les éditeurs n'ont pas à se préoccuper de ce que sera l'entrée d'index ; tout ce qu'ils ont à faire est de choisir une clef identifiante de la personne, de l'œuvre ou du lieu pour le nom propre qu'ils ont sous les yeux¹³.

5.2. Amélioration du fond

Par amélioration du fond, nous entendons amélioration de l'encodage en TEI qui évidemment se traduit par une amélioration de l'édition papier. Le fichier TEI est produit sous la contrainte d'un schéma XML. Concrètement, cela signifie que des vérifications syntaxiques sont opérées sur le fichier TEI. Ainsi, les sigles des manuscrits auxquels les éditeurs réfèrent sont vérifiés et de façon générale, beaucoup d'erreurs sont filtrées à l'édition même. Il est hors de question de les mentionner toutes ; elles sont aussi diverses que l'obligation d'avoir des variantes et un lemme dans un lieu variant ou d'avoir une rubrique en tête d'un chapitre.

¹³ De plus, les clefs ont été régulièrement recensées et ajoutées au schéma d'encodage. En pratique, les éditeurs choisissent donc leurs clefs dans des listes déroulantes et ne créent de nouvelles clefs qu'en cas d'absence dans la liste considérée (noms de personnes ou œuvres citées ou toponymes / noms de peuples).

5.3. Amélioration du processus d'édition

Nous avons vu précédemment que la forme papier de l'édition met en avant le texte édité alors que la forme TEI est neutre et se contente de mettre en parallèle la transcription du manuscrit de base et les corrections apportées à cette transcription. Une conséquence en est que si un éditeur veut produire une édition critique directement à partir d'un traitement de texte, il devra commencer par transcrire (comment faire autrement ?) puis faire passer (là où il corrige) une partie de son texte dans des notes de bas de page. En revanche, l'éditeur d'une édition TEI commence lui aussi par transcrire le texte du manuscrit de base, mais il se contente dans un second temps de ne faire qu'annoter sa transcription par des corrections portant sur cette transcription : le caractère neutre de l'encodage TEI permet cette mise en avant de la transcription durant la phase d'encodage (la symétrie dans le fichier TEI entre transcription et édition permet cette prééminence de la transcription pour le travail tout autant que la prééminence du texte édité pour la mise sur papier). De fait, l'encodage est ainsi beaucoup plus fluide et respecte le processus qui enchaîne transcription → édition → encodage des variantes → ajout de commentaires à valeur historique¹⁴. Notons d'ailleurs que les outils de production de la version imprimable sont utilisés tout au long de ce processus pour permettre une relecture pour correction plus aisée.

6. Outils mis en œuvre pour améliorer l'édition

Au-delà des outils produisant la version pdf, le fait que la TEI soit un format entièrement ouvert (i.e. parfaitement décrit) permet d'adapter ou de réaliser des outils de contrôle de l'édition. Le plus important des outils informatiques utilisés dans notre cas a été LGeRM qui complète avantageusement les ouvrages de lexicographie et permet de faire des vérifications en amont et en aval. Ce lemmatiseur, grâce au formulaire de recherche des formes dans la base des textes médiévaux disponibles à l'ATILF qui lui est intégré, pointe tous les mots ou formes curieuses et toutes les formes qui lui sont inconnues, ce qui permet à l'éditeur de retourner au texte et de corriger les éventuelles coquilles et les erreurs de transcription ou, le cas échéant, de faire un choix éditorial réfléchi, c'est-à-dire de maintenir ou, au contraire, de corriger dans l'édition cette leçon du manuscrit.

7. Conclusion

Il peut sembler curieux, voire hasardeux, lorsqu'on vise essentiellement la version papier d'une édition critique de faire un détour par une forme d'encodage abstraite. Au premier abord, on pourrait penser que réaliser l'édition via un outil de type traitement de texte (plus ou moins sophistiqué selon la forme visée) constitue la meil-

¹⁴ Ces commentaires consignés dans le troisième étage de notes, sont réservés aux sources d'Augustin et de Raoul de Presles et comportent des notes explicatives concernant pour l'essentiel l'histoire romaine.

leure solution. Notre expérience de l'édition d'un gros texte est que ce détour par un encodage en TEI se justifie non seulement par la possibilité d'utiliser la version TEI à d'autres fins (une édition électronique par exemple) mais également par le fait que cette forme :

- rend mieux compte que d'autres du processus allant de la transcription à l'édition
- permet des contrôles automatiques améliorant l'édition
- permet un rendu sur papier de meilleure qualité grâce au caractère systématique de production des notes de bas de page

Nous ne saurions nous prononcer quant au bénéfice d'un tel encodage pour des textes beaucoup plus courts (le bénéfice lié aux utilisations multiples du texte demeurerait), l'écriture d'outils de conversion à une forme imprimable n'est peut-être pas rentable dans ce cas ; en ce qui concerne *La Cité de Dieu* en revanche, la taille du texte nous fait supposer qu'*a contrario* l'usage d'un outil travaillant directement sur la forme (un traitement de texte pour parler clair) était infiniment plus risqué.

ATILF-CNRS, Université de Lorraine

Bertrand GAIFFE

Béatrice STUMPF

8. Annexe (La Cité de Dieu, dir. par O. Bertrand, p.574)

574 CHAPITRE 29

avoit là mis dessus la beste que l'en vouloit sacrefier. Et tantost le
 fe[u] s'aluma et parüst son sacrefice, et de là en avant fu le feu gar-
 dé.

À ce propos, de ce feu ainsi venu avous nous un exemple des
 paÿent, lequél raconte Valerius en son premier livre ou premier
 chapitre, qui dit que comme le feu du temple de Veste qui estoit à
 Romme par mauvaise garde fust destaint en une nuit, une vierge de
 ce temple de Veste qui en avoit la garde prist une piece de bois mole
 à maniere de lin et l'appliqua aus charbons et à la cendre, et tant-
 tost le feu s'aluma. Titus Livius en son premier livre de la premiere
 decade dit que Numa Pompilius, qui fu seccant roy à Romme, ordon-
 na premierement ce temple de Veste, ouquel le feu seroit aouré et
 les vierges qui le gardoyent, qui vivoient sur le commun; et furent
 pris premierement les prestres de la cité d'Albe, qui estoit mere de
 Romme. La cause pour quoy il ordonna ce feu estre perpetuel en ce
 temple rent Florus en son *Epithomé* ou premier chapitre du premier
 livre, qui dit [f°93v] que ce fu afin que à la samblance des estoil[les]
 qui reluisent ou ciel, la flamme perpetuelle veillast à garder perpetue-
 lement l'empire de Romme; et prist son occasion du mot de 'feu', qui
 aucune fois est appellé [genb. aucun[e] foye *focus a fovenda*, c'est à
 dire de 'nourrir', pour ce que le feu nourrist et purifie toutes choses.
 Et pour ceste cause les Tartars purifient toutes choses par feu, par
 tele maniere que, se il ont entour eulz aucune chose orde, il ne la
 lais[sent] estre entour eulz juacques à ce que elle ait passé par entre-
 -it-feux. Et aussi font il des estranges qui viennent devers eulz, soit
 en messagerie ou autrement, voire des dons que l'en leur apporte,
 si comme dit Vincent in *Spectulo historiali* ou xxxiii^e livre ou viii^e.

2 fe[u] C²P²P²P² [u mq 17 estoil]lles C²P²P²P² [1 mq 20 aucun[e] C²-
 P²P²P² [c mq 24 las[secte] C²P²P²P² [sent mq. Omission liée au passage à
 la ligne.

2 parüst / parachea M². 7 fust destaint / s'estaignit M² / fut estaint éd. 1686.
 12 nourrés / adouré éd. 1486. 14 mere / vraye mere M². 24 ce / tant M².
 27 dit / raconte M².

573.17-574.3 Et aussi ... feu garde : d'appr. II Mac. 1, 18-36. 4-10 À ce ... feu
 s'aluma : Valère Maxime 1, 1, 7. 10-15 Titus Livius ... de Romme : *Titus-Live* 1,
 20, 2. 15-19 La cause ... de Romme : Titus 1, 2, 3. 19-21 qui aucune ... de
 nourrir : cf. *Histoire de Seville*, *Etymologiae* 20, 10, *1ou Huguccio de Pioe*, *Derivationes*,
 s. v. *foveo*.

Références bibliographiques

- Bertrand, Olivier, sous presse. *La Cité de Dieu de saint Augustin traduite par Raoul de Presles (1371-1375), édition du ms BnF, fr. 22912*, Paris, Champion, «Linguistique : traduction et terminologie» 1, volume 1, tome 1.
- Burghart, Marjorie, 2011. «Digital Editions as the Myth of Sisyphus», TEI Members Meeting and Conference, Würzburg, 2011, <www.zde.uni-wuerzburg.de/tei_mm_2011/abstracts/abstracts_micropapers/#c249141>.
- Burghart, Marjorie / Rehbein, Malte, 2012. «The Present and Future of the TEI Community for Manuscript Encoding», Journal of the Text Encoding Initiative, 2012. <<http://jtei.revues.org/372>>.
- Cerrito, Stefania / Stumpf, Béatrice, 2013. «Le lexique politique dans la traduction de la Cité de Dieu de saint Augustin par Raoul de Presles (1371-1375)», in : Ligas, Pierluigi / Frassi, Paolo (ed), *Lexiques Identités Cultures*, Vérone, QuiEdit, 197-220.
- Gaiffe, Bertrand / Stumpf, Béatrice, 2011. «A large scale critical edition : first translation of St Augustine's City of God by Raoul de Presle», TEI Members Meeting and Conference, Würzburg, 2011, <www.zde.uni-wuerzburg.de/en/tei_mm_2011/abstracts/abstracts_papers/>.
- Rochebouet, Anne, 2009. «D'une pel toute entiere sans nulle cousture. La cinquième mise en prose du Roman de Troie, édition critique et commentaire», thèse de doctorat de l'université Paris 4, sous la dir. de Gilles Roussineau, 2009.
- Souvay, Gilles / Pierrel, Jean-Marie, 2009. «LGeRM, Lemmatisation des mots en moyen français», *TAL* (Traitement automatique des langues), 50, 149-172. <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halsbbhs-00396452>>.
- Souvay, Gilles / Bazin, Sylvie, 2013. «Le Dictionnaire du Moyen Français : la version DMF 2010», in : Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actes du XXVI^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane* (Valencia, 6-11 septembre 2010), Berlin, W. de Gruyter, 55-65.